

## **Conditions de location TotaMagazine BV sous le nom de TotaVilla**

Ces conditions ont pour but de protéger les droits et obligations du locataire, du propriétaire et de TotaVilla. Il est donc bon de connaître ces conditions à l'avance. Cela permet d'éviter les malentendus pour toutes les parties concernées.

### **Demande de réservation et paiement**

TotaVilla agit en tant que médiateur pour le compte des propriétaires de logements dans le cadre de la location de vacances de divers logements. Chaque demande de réservation est confirmée par TotaVilla au moyen d'un contrat de location. Le prix de la location ne comprend pas les frais de réservation de 24 €. L'acompte s'élève à 30 % ou 50 % du montant de la location. Cet acompte doit être payé dans les 8 jours suivant la réservation. Les 70% ou 50% restants du montant de la location doivent être payés au plus tard 8 semaines avant le début de la période de location, afin que TotaVilla puisse payer le locataire à temps. Pour les réservations effectuées dans les 10 semaines précédant le début de la période de location, le montant total doit être payé en une seule fois. Si vous effectuez votre paiement par internet, votre relevé bancaire servira de preuve de paiement. Votre relevé bancaire et la confirmation de réservation constituent ensemble votre contrat de location complet. TotaVilla a le droit d'annuler la réservation en cas de retard de paiement. L'argent déjà payé ne sera pas remboursé ; les conditions d'annulation s'appliqueront.

### **Assurance**

Nous vous conseillons de souscrire une assurance voyage et/ou une assurance annulation. L'assurance annulation et/ou voyage n'est effective que si la prime a été payée par vous et que vous avez enregistré les personnes à assurer lors de la réservation. Les dommages doivent être signalés à TotaVilla et/ou à son partenaire si la réservation est effectuée par l'intermédiaire d'un tiers.

### **Assurance annulation**

Si vous avez souscrit une assurance annulation, celle-ci prend effet au moment de la réservation. Ainsi, en cas d'événements nécessitant une annulation, vous ne serez pas obligé de payer les frais d'annulation.

### **Annulation par TotaVilla**

Si une circonstance quelconque oblige TotaVilla à annuler l'objet loué, le locataire en sera immédiatement informé par téléphone et, si nécessaire, par écrit, avec une offre d'un objet équivalent ou meilleur. Si cette alternative n'est pas acceptée, ou si une alternative ne peut être proposée, TotaVilla remboursera immédiatement le loyer déjà payé, sans que le locataire n'ait d'autre droit que de réclamer le loyer déjà payé.

### **Modification / transfert**

Si vous souhaitez apporter des modifications à votre réservation, veuillez en informer immédiatement TotaVilla. Les modifications en question vous seront confirmées par écrit par TotaVilla. Si TotaVilla doit vous envoyer un nouveau contrat de location, des frais de modification de 15 € vous seront facturés. Si vous souhaitez transférer votre séjour dans une autre propriété, cela est possible jusqu'à deux mois avant la date d'arrivée de la propriété précédemment louée. Les frais y afférents s'élèvent à 25 euros. Si vous souhaitez transférer votre réservation vers l'objet précédemment loué dans les deux mois précédant la date d'arrivée, cela sera considéré comme une annulation et les conditions d'annulation continueront de s'appliquer.

### **Opérateur**

TotaVilla n'agit qu'en tant qu'intermédiaire entre le locataire et le propriétaire et n'accepte donc aucune responsabilité pour une éventuelle défaillance du propriétaire à quelque égard que ce soit.

Toute responsabilité de TotaVilla est expressément exclue, tant au niveau de l'accord que de la loi, à l'exception de la responsabilité qui ne peut être exclue en vertu du droit impératif.

### **Réclamations**

Les textes de nos logements et les textes de ce site ont été rédigés par nous avec le plus grand soin. Néanmoins, il est possible que quelque chose dans votre logement ne corresponde pas à cette description. Cela peut entraîner des désagréments, voire des plaintes. Dans un premier temps, il suffit de demander au propriétaire et/ou aux détenteurs des clés de remédier à la situation. Si ce n'est pas le cas, vous devez immédiatement contacter TotaVilla aux Pays-Bas (éventuellement en dehors des heures de bureau). Si, sans avoir contacté directement TotaVilla par téléphone, vous déménagez dans un autre logement ou quittez le logement réservé, vous perdez tout droit à une indemnisation. Dans de nombreux cas, une solution raisonnable peut être trouvée en concertation avec TotaVilla et votre séjour ne sera pas perturbé. Si la plainte n'est pas résolue de manière satisfaisante ou ne peut être résolue, elle doit être soumise à TotaVilla par écrit, en indiquant les raisons, au plus tard un mois après la fin de la période de voyage réservée auprès de TotaVilla.

### **Responsabilité**

Pendant votre séjour dans la propriété, vous êtes, en tant que locataire, entièrement responsable de la propriété, de son mobilier et de tous les objets appartenant à la propriété louée. Les dommages causés par vous et/ou vos compagnons de voyage devront être entièrement compensés au bailleur de la propriété. TotaVilla a le droit de tenir le locataire responsable même après la fin de la période de location, si les dommages causés ne sont pas ou pas correctement payés. Tous les coûts associés seront supportés par le locataire désigné dans le contrat de location.

### **Dispositions générales**

Le logement de vacances loué peut être occupé le premier jour d'arrivée à partir de 16 heures. Le dernier jour de départ, le départ doit avoir lieu au plus tard à 10h00, sauf accord ou indication contraire de TotaVilla. L'occupation de la propriété par plus de personnes que celles convenues dans le contrat de location n'est pas autorisée. Les visiteurs ne peuvent pas passer la nuit sans l'autorisation expresse du bailleur. Dans le cas contraire, le contrat sera irrévocablement rompu et annulé, sans droit à un dédommagement. Les groupes de jeunes ne sont pas admis dans nos logements et peuvent se voir refuser l'entrée. Le règlement intérieur présent et/ou émis dans le logement fait partie intégrante du contrat de location et doit donc être strictement respecté.

Le COPYRIGHT appartient à TotaMagazine BV trading under TotaVilla. Rien de ce qui est publié sur ce site Internet ou sur tout autre site Internet appartenant à TotaMagazine BV trading under TotaVilla, ni aucune publication écrite de TotaMagazine BV trading under TotaVilla ne peut être copié, distribué ou imprimé de quelque manière que ce soit sans l'autorisation écrite de TotaMagazine BV trading under TotaVilla.

TotaMagazine BV trading under TotaVilla n'est pas responsable de toute forme de dommage subi à la suite d'une information incorrecte sur ce site Internet, ainsi que dans ses publications écrites.

TotaMagazine BV trading under TotaVilla ne peut pas non plus être tenu responsable lorsque, par exemple, des piscines ou d'autres installations sont fermées en raison de circonstances imprévues.

Toute erreur ou faute dans le texte et les prix de location sur ce site Internet, ainsi que dans les publications écrites de TotaVilla, n'engage pas TotaVilla.